

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 01 août 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération :

Vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,
et le premier août

à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI, COSTA, HCLUSICKA, PAOLINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames LOUIS, SANCIU, SCOTTO, SEBASTIANI, VOLELLI.

Procurations : Mme FERRAGUTI à Mme SANCIU, Mme GUARDINI à Mr COSTA, Mr MORELLI à Mr HCLUSICKA et Mme ROVERE à Mr OLMETA.

Absents : Mr FEYDEL, Mr PANZA, Mme PONZEVERA et Mr POLI

Mr HCLUSICKA Antony a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCATION
26/07/2024
DATE AFFICHAGE
02/08/2024Objet de la délibération :**REPLACEMENT DE COMPTEURS DE SECTEUR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise CETA Environnement est en train de préparer le schéma directeur d'eau potable. Lors de son diagnostic, l'entreprise s'est aperçue qu'il était nécessaire de remplacer 6 compteurs de secteur.

Ces compteurs, devenus vétustes, ne permettent pas de réaliser la campagne de mesure hivernale pour l'élaboration du schéma directeur en eau potable.

Le remplacement de 6 compteurs s'élèverait à **49 385 Euros HT**.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

Organismes	%	Montant HT
CDC	60,00	29 631,00
Commune	40,00	19 754,00
TOTAL	100,00	49 385,00

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Le conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le remplacement de 6 compteurs de secteur vétustes et le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 22 février 2024.